



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Arbitres

Réunion du : Jeudi 07 Novembre 2019

Présidence : M. CAZALI Jean-Marie

**Présent(s) : MM ROUDERGUES Gilbert (Secrétaire) – PELE Cédric (CD)
– GERANDI Guillaume – BASTIANI Ange**

Excusé(s) : MM DUCREUX O. – SERRA J. – ROCHET H.

Visioconférence avec Ajaccio :

Assiste(nt) :

1- Rencontre (R2) SC BASTIA / BONIFACIO du 29.09.2019

La Commission demande aux dirigeants du SCB de régler dans les plus brefs délais la somme de **150.00 euros** à M. **POPULUS**, arbitre assistant de la rencontre.

2- Sanction non-désignation :

La CRA a sanctionné d'un week-end de non-désignation MM **BISIO Christophe**, **OUKHATTOU Amar** et **HAMOUACHY Nouredine** pour ne pas avoir honoré à une convocation auprès de la CR DISCIPLINE et en absence de rapport circonstancié.

La Commission rappelle et redemande aux arbitres de répondre aux convocations des Commissions et de faire un rapport sur tous les incidents survenus pendant les rencontres.

3- Arbitre Capacitaire Futsal :

Le club de l'ACA soumet à la CRA la candidature capacitaire en Futsal de M. **Adrien DE PIETRO**.

M. GERANDI Guillaume responsable du Futsal à la CRA prendra contact avec lui pour sa formation et son examen.

4- Réserves Techniques :

Suite aux réserves technique lors de la rencontre (R2) SC BASTIA 2 / PROPRIANO 1 du 03.11.2019,

La CRA les dits recevable sur la forme,

Après avoir auditionné l'arbitre de la rencontre M. DELLA TOMASINA F. et tenant compte de ses explications,

La Commission :

- **Ne peut prendre en compte sur le fond les dites réserves,**

L'arbitre certifiant qu'il a bien sifflé une faute de l'équipe de PROPRIANO et que le ballon n'a jamais franchi la ligne de but.

5- Convocation FUTSAL :

M. **BIANCO J.B.** est convoqué à la prochaine réunion qui se déroulera le Jeudi 21 Novembre 2019 à 18H00.

6- PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion se tiendra le **Jeudi 21 Novembre** 2019 à 17H00.